



Formulaire d'adhésion

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Il existe **trois catégories de membres** au CIAFT :

| | |
|--|--|
| Membre individuelle : Cotisation annuelle : 50 \$ | Femmes oeuvrant ou ayant œuvré à l'insertion socioprofessionnelle de la main-d'œuvre féminine et/ou à l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes. Un droit de vote à l'assemblée générale |
| Membre groupe : Cotisation annuelle : 150 \$ | Organisme, comité femmes, ou regroupement qui, dans sa mission ou ses objets, oeuvre à l'insertion socioprofessionnelle des femmes ou à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Deux droits de vote à l'assemblée générale |
| Membre syndical : Cotisation annuelle : 300 \$ | Organisation syndicale, ou département et secteur lié à un syndicat qui oeuvre au niveau de la condition féminine. Un droit de vote à l'assemblée générale |

| |
|--|
| NOM _____ |
| ORGANISME _____ |
| ADRESSE _____ CODE POSTAL _____ |
| COURRIEL : _____ |
| Membre individuelle <input type="checkbox"/> 50 \$ |
| Membre groupe <input type="checkbox"/> 150 \$ |
| Membre syndical <input type="checkbox"/> 300 \$ |

Note : Comme pièce justificative pour votre comptabilité, conservez une photocopie du formulaire rempli avant de nous le faire parvenir.

SVP, retourner le formulaire au CIAFT :

CIAFT
469 rue Jean-Talon Ouest, bureau 307
Montréal, Qc,
H3N 1R4



Formulaire d'adhésion

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Vous désirez faire un don au CIAFT?

Oui, je veux soutenir le CIAFT dans ses interventions en faveur de l'accès et du maintien des femmes, ainsi que dans la défense de leurs droits au travail!

Ma contribution est de : 20 \$ 50 \$ 100 \$ autre _____ \$

Le CIAFT est un organisme de charité enregistré (no° 132712241 RR0001)

Un reçu pour fins d'impôt vous sera envoyé pour toute contribution de 20 \$ et plus.

Un grand merci pour votre soutien!